

ASSEMBLEE NATIONALE23 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

à l'amendement n° 14 du Gouvernement

à l'ARTICLE 4
(Art. L. 331-4-2 du code de l'environnement)

Dans le dernier alinéa de cet amendement, substituer aux mots :

« les espaces protégés »,

les mots :

« le cœur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.